Département de l'Essonne - Canton d'Etampes

Commune de Fontaine la Rivière - Montoir de Marolles - 91690 Fontaine la Rivière Tel : 01.60.80.93.33 Mairiedefontaine@free.fr



Convocation du 28.02.2020

Affichage 28.02.2020

L'an deux mil vingt, le 25 Mai à 18 H 30 le conseil municipal de la Commune Fontaine-la-Rivière, s'est

assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur

Yvon Boukaya Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: DA MOTA Sandra, GUALINA Patrice, BONNEFOY Cédric, FESSUS -

CHESNAY Stéphanie, BOURGEOIS Jérôme, DUFEUTRELLE Gérard, SPANEK Jérôme,

PERSIGAND Nicolas, PIERRE Bruno, GATINEAU Henry

<u>ABSENTS</u>: POUVOIR(S):

SECRETAIRE: BOURGEOIS Jérôme,

DÉLIBÉRATIONS N° 8 du 29.06.2020 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

M. le Maire qui a procédé à la présentation du budget et qui, à l'issue de l'exposé a invité l'assemblée délibérante à approuver le budget prévisionnel suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

DEPENSES 149 919.93 € RECETTES 149 919.93 €

SECTION INVESTISSEMENT:

DEPENSES 21 300.00 € RECETTES 21 300.00 €

TOTAL GENERAL DES DEPENSES 171 219.93 € TOTAL GENERAL DES RECETTES 171 219.93 €

<u>DÉLIBÉRATIONS N° 9 du 29.06.2020 TAUX DES 4 TAXES POUR 2020</u>

Sur position de M. le Maire de fixer :

Les taux des impositions locales, sans augmentation:

Taxe Foncière FB: 8.96 % 23 287 € Taxe foncière FNB : 47.37 % 7 721 €

TOTAL 31 008 €

A l'issue de cet exposé, M. le Maire a invité l'assemblée à approuver ces taux. Le Conseil Municipal, après en avoir en avoir délibéré à l'unanimité approuve ces taux,

DÉLIBÉRATION N° 10 29.06.2020 SUBVENTION UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Fontaine-la-Rivière décide le versement d'une subvention de soit 100 €, pour l'année 2020

DÉLIBÉRATION N° 12 29.06.2020 SUBVENTION BEL ORGUE de SAINT CYR LA RIVIERE 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Fontaine-la-Rivière décide le versement d'une subvention de 100.00 €, pour l'année 2020

DÉLIBÉRATION N° 13 29.06.2020 SUBVENTION COMITE DES FETES

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide le versement d'une subvention de 1000 € au Comité des Fêtes pour l'année 2020

DÉLIBÉRATION N° 14 29 06.2020 SUBVENTION CLIC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Fontaine-la-Rivière décide le versement d'une subvention de : 212.00 €, pour l'année 2020

DÉLIBÉRATION N° 15 29.06.2020 SUBVENTION MISSION LOCALE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Fontaine-la-Rivière décide le versement d'une subvention de : 106.26€, pour l'année 2020

DÉLIBÉRATION N° 17 29.06.2020 SUBVENTION AUBERGE DE COURPAIN RENAISSANCE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Fontaine-la-Rivière décide le versement d'une subvention de 232 € à l'association Auberge de Courpain Renaissance pour l'année 2020

Questions diverses:

Repas champêtre : Monsieur BOUKAYA demande aux membres du conseil si la commune organise le repas champêtre du village au mois de septembre. Il les informe qu'un sondage va être organiser.

Monsieur GATINEAU demande si le panneau d'entrée du village rue de Vauluret pourrait être remis en place. Monsieur le maire répond qui sera remis en place

Monsieur GATINEAU se propose de nettoyer les panneaux de la commune.

Monsieur le Maire demande à monsieur DUFEUTREULLE de mettre en place un projet pour l'enfouissement des réseaux de la communes.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 23 H 00

Le Maire Yvon BOUKAYA